AVIS DE PUBLICITE PREALABLE

A UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE CONCEDE

SUITE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

EDF HYDRO MEDITERRANEE

CHUTE HYDROELECTRIQUE DE CURBANS

Publié le	25 mars 2024
Supports de publication	site internet « Une rivière, Un Territoire »
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois à compter de sa publication
Date limite de réception des manifestations	25 mars 2024
d'intérêt concurrentes	
Objet de l'occupation	Occupation temporaire du domaine public hydroélectrique
Localisation des dépendances concernées	Parcelle section AD N°156 – Commune de Rousset (05190)
Activité	Activité économique – exploitation d'un point de vente de fruits
	et légumes
Particularités/Caractéristiques	• Le projet devra être compatible avec la sureté et
essentielles /restrictions de l'emplacement	l'exploitation de l'aménagement EDF.
	Priorité absolue aux activités du concessionnaire
	Respect de la réglementation en vigueur
	La convention d'occupation temporaire donnera lieu à
	redevance financière
Type d'autorisation délivrée	Conventions d'Occupation Temporaire de dépendance du
	domaine public concédé non constitutive de droits réels.
Durée/Echéance de l'occupation projetée	
Modalités de présentation des intérêts	Conformément aux dispositions du code général de la propriété
concurrents	des personnes publiques, lorsque la délivrance du titre intervient
	à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité
	compétente doit s'assurer au préalable par une publicité, de
	l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.
	Tout porteur d'un projet concurrent peut se manifester jusqu'à la
	date limite de manifestation des intérêts concurrents selon les
	conditions et modalités de dépôt de candidature prévues.
	Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un
	accusé de réception.
	Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projets se
	manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une
	procédure de sélection préalable à la délivrance d'une
	autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en

Exigences / Pièces à fournir pour manifester	Le dossier de candidature devra contenir :
on intérêt	
John Hitteret	- le projet du candidat
	- les pièces permettant de démontrer les exigences ci-après
	Exigences:
	Le candidat devra démontrer :
	- Sa solidité financière,
	 Sa capacité à prendre en compte les enjeux de sureté hydroélectrique,
	 Sa capacité à prendre en compte les enjeux d'ancrage territorial (qualité des aménagements, période d'ouverture, main d'œuvre locale privilégiée)
Dépôt des candidatures – modalités d'envoi	Le dossier de candidature doit être transmis par lettre
	recommandée avec accusé de réception auprès d'EDF Hydro
	Méditerranée, Direction Concessions, 1165 Avenue JRG Gautier de la Lauzière 13290 AIX EN PROVENCE, à l'attention de Mme
	·
	DUVOCHEL Géraldine et par voie électronique à l'adresse suivante : geraldine.duvochel@edf.fr
	Toute manifestation d'intérêt donnera lieu à la délivrance d'un
	accusé de réception.
	Le dossier de candidature doit être rédigé en français.
Service à contacter pour renseignement	EDF Hydro Méditerranée, Direction Concessions
service a contacter pour renseignement	Mme Duvochel Géraldine
	geraldine.duvochel@edf.fr